



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

INFORMATION SUR LES MARCHES

**Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2017**

INFORMATION n°DELIB_11_JUR_17_12_15_INFO_MARCHES

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 22 novembre 2017.

VU

- Les statuts de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée,
- La délibération 09/12/11_4 du 9 décembre 2011,
- La délibération 10/07/12_09 du 10 juillet 2012,
- La délibération 03_02_05/04/13 du 5 avril 2013 ;

La Présidente,

EXPOSE

Conformément aux dispositions des statuts de l'Ecole et des délibérations susvisées, il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste de marchés conclus depuis sa dernière séance, à savoir :

1. MAPA 014 – Marché de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et ateliers publics de l'ESADMM, conclu avec la société Sud Provence Services, le 18 septembre 2017 Montant annuel : 55 000 €.

Durée : 1 an renouvelable tacitement 2 fois.
Marché n°2017/006.

2. MAPA 034 – Marché de fourniture de cartes d'identification multiservices aux usagers de l'ESADMM, conclu avec la société GYSC-ISIC France le 12 décembre 2016,

Montant du marché : 19 000 pour 3 ans €.
Durée : 3 ans
Marché n°2016/024.

Délibération n° 11_JUR_17_12_15_INFO-MARCHES

3 MAPA 035 - Marché de remplacement des équipements actuels et équipements en téléphones portables, accessoires et clefs avec abonnement au profit de l'ESADMM conclu avec la société Bouygues Telecom le 13 mars 2017

Montant annuel : 16 000 €.

Durée : 1 an renouvelable tacitement 1 fois.

Marché n°2017/003

4. MAPA 036 - Marché de maintenance et téléassistance des matériels RFID conclu avec la société Nedap le 13 mars 2017

Montant annuel : 1874,50 €.

Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois.

Marché n°2017/001

5. MAPA 038 - Marché de location, entretien et transport du linge de l'ESADMM conclu avec la société Les Lavandières de Provence le 3 mars 2017

Montant annuel : 4000 €.

Durée : De la notification jusqu'au 31/12/2017, reconductible une fois tacitement pour 12 mois.

Marché n°2017/002

6. MAPA 040 - Marché de location et entretien de vêtements de travail pour les agents de l'ESADMM avec la société INITIAL le 19 juin 2017

Montant annuel : 2154 €.

Durée : 1 an renouvelable tacitement 1 fois.

Marché n°2017/004

7. MAPA 041 - Marché de Maintenance corrective et préventive de l'ascenseur et de la téléalarme sis à la plateforme numérique conclu avec la société AMS le 3 juillet 2017

Montant du marché : 2000 €

Durée : 1 an renouvelable tacitement 1 fois.

Marché n°2017/005

8. MAPA 043 - Marché de formation en langues de signes au profit des étudiants de l'ESADMM, conclu avec la société C.L.S. le 9 octobre 2017

Montant total : 3840 €.

Durée : 7 mois.

Marché n°2017/007

9. MAPA 044 - Marché de prestations récurrentes et complémentaires de sécurité humaine de télésurveillance sur des sites sensibles et non sensibles et de fournitures associées, conclu avec l'UGAP le 1 er août 2017.

Montant annuel : 90 214,85 €.

Durée : 2 ans.

Marché n°2017/008

10. MAPA 045 - Marché de dématérialisation des procédures de marchés publics, conclu avec la société « Marchés sécurisés » le 31 juillet 2017.

Montant annuel : 490 €.

Durée : de la notification jusqu'au 31/12/2017 + 4 reconductions annuelles tacites.

Marché n°2017/009

Fait à Marseille, le 15 décembre 2017.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 19/12/17

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 20/12/17

